

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 21 juin, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 15 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 15 juin 2021

**Sont présents les conseillers municipaux suivants** : Xavier ANCKAERT (à partir du point 2), Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSEE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE, Angélique MOUROCQ, Hervé PONDEMER, Anne ROELANDT

### **Ont donné pouvoir :**

- Nathalie COLLIBEAUX a donné pouvoir Nathalie BOUILLARD
- Pascal DALIGAUT a donné pouvoir à Valérie DESQUESNE
- Sylvain DELANGE a donné pouvoir à Hervé PONDEMER
- Nadine LECHATTELLIER a donné pouvoir à Angélique MOUROCQ
- Isabelle LEPESTEUR a donné pouvoir à Alain LEQUERTIER

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20210621-21\_03462-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2021  
Date de réception préfecture : 30/06/2021

### **Absents excusés :**

- Flavien DELÉTRE
- Patrick FENOUIL
- Sandrine SIMÉON

| Nombre de conseillers  | Vote à l'unanimité | Nature de l'acte : 1-1-1                      |
|--|--------------------|---|
| - en exercice : 29   | - pour : 26        | Télétransmission au contrôle de légalité le : |
| - présents : 21  | - contre : 0       | <b>20 juin 2021</b>                           |
| - votants : 26   | - abstention : 0   | Publication le <b>20 juin 2021</b>            |
| Secrétaire de séance : Benoît BALAIS   |                    |   |
| Le compte-rendu du conseil municipal du 15 avril 2021 a été adopté à l'unanimité |                    |   |

### **DÉL-2021/068 – Lancement d'un appel d'offre pour le schéma directeur des réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et zonage pluvial de la commune**

Vu l'article L.2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Vu la consultation lancée le 25 septembre 2020, avec l'assistance du maître d'œuvre INGE'EAU avec une parution sur la plateforme UAMC14 et sur la centrale des marchés.com

Vu l'avis de la commission d'Appel d'Offres réunie le 06 novembre 2020

Vu la décision du Maire N° 2020/46 décidant de retenir l'entreprise SAFEGE SUEZ CONSULTING (LOUVIGNY 14111) pour effectuer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Vu l'obligation d'effectuer un diagnostic tous les 10 ans, pour bénéficier des aides futures aux travaux de réhabilitation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Il est expliqué que le schéma directeur des réseaux d'assainissement (Eaux usées et Eaux pluviales) et le zonage pluvial consistent à réaliser une étude qui apportera les informations utiles permettant de définir les solutions techniques les mieux adaptées à la gestion des eaux usées et eaux pluviales d'origines domestiques et industrielles.

Ce schéma et zonage pluvial constitueront un bon outil d'aide à la décision pour la planification d'un programme d'actions et d'investissement en matière d'assainissement.

L'élaboration du schéma directeur et du zonage doit permettre :

- De mettre à jour l'ensemble des plans de réseaux eaux usées et eaux pluviales et constituer une base de données géoréférencés de ces réseaux,
- D'inventorier les pollutions domestiques et industrielles émises, et à traiter,

- D'établir un diagnostic de l'état de fonctionnement des réseaux d'assainissement eaux pluviales et eaux usées,
- De préciser l'impact sur les milieux récepteurs suite à des dysfonctionnements par temps sec et par temps de pluie,
- D'évaluer les flux de rejet acceptables par rapport aux objectifs de qualité et aux usages de l'eau en aval de la ville,
- De prévoir l'évolution des structures d'assainissement pour répondre aux besoins actuels et futurs,
- D'élaborer un programme pluriannuel cohérent d'investissements hiérarchisés,
- De déterminer l'évolution de la redevance annuelle d'assainissement compatible avec l'exécution du programme présenté,
- D'établir de règles de gestion technique des réseaux dans un souci d'optimisation de leur fonctionnement.

Dans le but d'optimiser le fonctionnement global de l'assainissement de la ville, Madame la Maire propose la réalisation de ce schéma directeur et zonage.

L'étendue du diagnostic sera géographiquement ciblée sur toute la ville de Condé-sur-Noireau.

Le coût de cette étude est évalué à :

- 230 000,00 €HT pour la partie tranche Ferme (Schéma Directeur et zonage pluvial)
- 60 000,00 €HT pour des tranches optionnelles qui pourraient s'avérer indispensables selon l'étude. (Mise à jour du zonage d'assainissement EU et rédaction du dossier d'enquête publique, Rédaction du dossier d'évaluation environnementale si nécessaire suite étude cas par cas, modélisation du réseau pluvial selon étude capacitaire)

Ce coût est susceptible de bénéficier d'une aide financière de la part de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le projet d'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement Eaux Usées et Eaux pluviales et d'un Zonage Pluvial
- **DIT** qu'une consultation par procédure formalisée pour retenir un bureau d'étude sera lancée
- **RETIENT** comme critères de jugement des offres les suivants : (60% Technique et 40% Prix)
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'agence de l'Eau Seine Normandie
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 21 juin 2021

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

